

Conseil municipal du lundi 6 avril 2009

Le six avril deux mille neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire. Tous les membres étaient présents, sauf : Mme Josiane RUFFION, absente excusée, procuration à Mme Isabelle VEYRY; Mme Isabelle CHATAIGNER, absente excusée, procuration à Mme Cécile AUCANT; M. Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé, procuration à Mme Isabelle BASTIEN; M. Rémy MICHON, absent excusé, procuration à M. Roland BAUDIQUÉY.

La séance était présidée par Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire.

M. Rémy LUCAS a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 16 mars 2009 n'appelle pas d'observations particulières. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Réduction du temps de travail de Mme Béatrice MOLARD

Le Maire expose que pour des raisons personnelles Mme Béatrice MOLARD souhaite réduire son temps de travail de 11h30 à 6h hebdomadaires. Cette demande de réduction de temps de travail étant supérieure à 10 %, il convient de demander l'avis du Comité Technique Paritaire. Le Maire informe le conseil municipal que le CTP, dans sa séance du 31 mars 2009, a donné un avis favorable à cette demande.

Le Maire propose donc de réduire le temps de travail hebdomadaire de Mme Béatrice MOLARD de 11h30 à 6h. Pour des raisons d'organisation, et en accord avec l'agent, Mme MOLARD sera affectée à l'entretien de la salle multimédia à raison de 2 fois 1h30 par semaine et à l'entretien des vestiaires du foot à raison de 2 fois 1h30 par semaine.

Cette modification de temps de travail sera effective à compter du 13/04/2009.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Le Maire précise que cette réduction de temps de travail entraîne un changement dans l'organisation des agents d'entretien. En effet Mme MARIN qui actuellement réalise 4h de ménage hebdomadaire à la MDL et 3 heures de ménage hebdomadaire à la salle multimédia effectuera, à compter du 13/04/2009, 4 heures de ménage à la MDL et 11 heures de ménages à l'école élémentaire par semaine. Un avenant à son contrat de travail d'agent non titulaire sera signé dans ce sens.

Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

Le Maire rappelle que le recensement de la population a été effectué du 15 janvier 2009 au 14 février 2009. Par délibérations en date du 3/11/2008 et du 1/12/2008 le conseil municipal nommait Mme Laurence MHINE, Mme Françoise BERNARD et M. Alexandre MARGUET agents recenseurs; M. Alexandre MARGUET était également coordonnateur communal.

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement attribué à la commune de Boussières est de 2 201 €. Le Maire propose de rétribuer les agents recenseurs et le coordonnateur communal comme suit :

- 1 € par feuille de logement
- 1,30 € par bulletin individuel
- 0,20 € par feuille contrôlée et saisie par le coordonnateur communal

Ainsi la rémunération brut de Mme Laurence MHINE est de 895,80 €; celle de Mme Françoise BERNARD est de 702,20 € et celle de M. Alexandre MARGUET est de 569,90 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Subvention de fonctionnement aux associations et coopératives scolaires pour l'année 2009

Association « Les Richets »	300,00 €
Section Fanfare de l'association « Les Richets »	200,00 €
U.S. Doubs et Loue	839,00 €
Amicale des Vétérans du foot	77,00 €
U.S.T.B. (Tennis de table)	30,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	153,00 €
Entre Souris et T'chat (informatique)	0,00 €
Club « Rencontres et loisirs »	95,00 €
Association Maison de retraite Quingey	77,00 €
Donneurs de Sang	77,00 €
Ligue contre le cancer	15,00 €
Croisade des Aveugles	15,00 €
A.P.F. (Paralysés)	15,00 €
Prévention routière	15,00 €
Syndicat Bouilleurs de cru	360,00 €
Transhepate	15,00 €
Anciens Combattants	77,00 €
La ronde de l'espoir	15,00 €
Total (Associations)	2 375,00 €
Subvention exceptionnelle École Élémentaire	1 194 €
Coopérative école maternelle	15,24 € par élève
Coopérative école élémentaire	15,24 € par élève
Total	6 000 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** le montant des subventions pour l'année 2009

M. Roland DEMESMAY souhaite connaître le nombre de boussiénois inscrit dans chacune des différentes associations.

Modalités d'organisation du service d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un service d'accueil des élèves des maternelles et élémentaires a été mis en place. Il convient de prendre une délibération pour rémunérer des personnels non communaux qui seraient amenés à assurer des permanences pendant les jours de grèves.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant la durée du temps scolaire;

Vu l'accord de l'inspection académique en date du

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal **à l'unanimité** décide le recrutement de 3 emplois d'agents chargés de l'accueil des élèves lorsque les enseignements ne pourront être délivrés en raison de l'absence imprévisible du professeur et de l'impossibilité des les remplacer ainsi qu'en cas de grève.

Les agents seront payés à raison d'une rémunération sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale.

Point sur les commissions

STEP :

La commission en charge de ce dossier a effectué trois visites sur des installations récemment réalisés : Fourg, Sampans et Quingey. La station de Quingey semble être la plus proche de la problématique de Boussières notamment en terme de volume à traiter.

Le principe technique est celui d'un système de boues activées, avec dégrillage, décanteur, bassin de décantation et filtrage des boues par un système de roseaux.

Pour le Président en charge de la gestion de la station, c'est une station propre et régulée qui demande finalement peu de surface de traitement. Néanmoins l'installation est complexe et nécessite une maintenance à sous-traiter d'un montant élevée (0€50 / m3).

Une seconde visite est prévue sur Quingey pour les absents lors de la 1^{ière} visite : mercredi 22 avril 2009 à 18h00

Réhabilitation du bâtiment de la mairie :

L'état actuel de la mairie n'est pas satisfaisant : mauvaise isolation, mauvais état apparent pour l'organisation des événements (mariages, élections) notamment pour les personnes à mobilité réduite et pour recevoir le public au secrétariat.

Des demandes de devis sont en cours auprès d'entreprises spécialisées dans les fenêtres, la mise à niveau du sol de la salle du conseil, la création de toilettes dans le hall d'entrée de la mairie, et à la réfection des sanitaires situés à l'étage.

En fonction du coût il sera peut être nécessaire d'étaler les travaux sur plusieurs années. Il convient de rester dans l'enveloppe prévue au budget.

Les conseillers s'interrogent sur l'utilité des locaux du dernier étage compte tenu de leur faible utilisation actuelle et de l'absence d'issue de secours.

Conseil Municipal des jeunes :

Des courriers ont été envoyés aux enfants de Boussières âgés de 9 à 14 ans.

Il est prévu une visite à l'école primaire pour informer les jeunes sur ce projet et les inviter à participer à la réunion générale qui aura lieu le samedi 18 avril à 14h00 à la MDL.

A l'avenir les réunions se dérouleront le samedi matin (suite aux modifications des horaires du collège à la rentrée 2009)

Quelques enfants ont déjà répondu favorablement à l'appel publié dans le Grand Loup.

Un groupe constitué entre 9 et 15 élèves semble adapté à la taille de la commune. Si le nombre de candidats est trop élevé, il conviendra d'organiser des élections.

Accueil de jour :

La 1^{ère} étude dans l'appartement situé au premier étage de l'ancienne perception est réalisée.

Le 2^{ème} projet qui vise une construction conjointe entre la cantine, le périscolaire et l'accueil de jour est toujours à l'étude.

Constatant que la cantine ne sera occupée que pendant certains moments de la journée, il serait peut-être intéressant de réaliser une micro crèche couplée avec la cantine en prévoyant une salle supplémentaire qui lui serait dédiée.

Plusieurs pièces pourraient être partagées entre les différentes activités. Les différents intervenants seront prochainement rencontrés.

L'accès au bâtiment doit être de plein pied, il conviendra donc de trouver une solution avec l'architecte.

Fleurissement :

Des devis ont été demandés.

Pour cette année les plantes « durables » seront privilégiées. La commission souhaite se concentrer uniquement sur les entrées de village. Les autres massifs seront traités plus simplement en récupérant les plants des massifs non fleuris.

SIVOM :

Réunion du SIVOM concernant le désherbage. Le SIVOM va diminuer la fréquence de désherbage (2 ou 3 campagnes maxi), en coupant plus haut pour limiter la repousse suivant les techniques employées par la DDE.

Remarque de Bernard sur le matériel du SIVOM : un meilleur suivi dans l'entretien du matériel (camion, outils, ect...) permettra certainement d'en prolonger la durée de vie et de réduire les pannes.

Travaux :

Des compteurs de sectorisation seront posés pour améliorer la recherche de fuites.

Le portail et le grillage du cimetière sera bientôt réalisé.

Le parking du tennis a été stabilisé.

La porte du local communal situé à la sortie du village sera refaite.

Les vestiaires du foot ont été repeints.

Il n'y a pas de nouvelles concernant les travaux de retournement du bus scolaire « au Maroc ».

Le chemin qui prolonge le chemin de la Cote vers la vigne est endommagé par une entreprise qui a effectué des travaux. Le Maire se rendra sur place pour vérifier.

Concernant la vitesse de circulation : suite au travail de la commission et aux mesures de la DDE, il convient de demander des devis pour un ralentisseur route de Besançon et un ralentisseur Route de Vorges.

Les anciens :

Le club des aubépines compte 8 membres actifs avec qu'une activité : jeux de cartes le jeudi après-midi. La commune souhaite redynamiser le club.

L'idée est d'élargir le nombre de participants et de greffer d'autres activités au club. Dans ce contexte la commune souhaite organiser, en partenariat avec le club, un thé dansant le jeudi 30 avril 2009 à la MDL à partir de 14h30.

Le club demande une aide financière à la commune pour organiser cette activité ainsi que la publication d'un petit loup.

Une participation de 5€ (gratuit pour les membres) sera demandée avec une boisson et une part de gâteau.

Plan canicule :

Il est nécessaire de collecter des renseignements sur les personnes âgées du village susceptible d'être concernées. Un registre est ouvert à cet effet à la mairie.

SIVOS (collège de St Vit) : compte de la réunion

Il y a un problème dans la suite du contrat qui lie le SIVOS et la société AVENANCE, prestataire de service pour les repas. Le conseil général devant reprendre la compétence début 2010, il reste 3 mois durant les quelles le SIVOS ne sait pas qui assurera la livraison des

repas. Le problème se pose également pour le personnel du SIVOS qui doit être intégré au conseil général.

Conseil des écoles :

Les effectifs seront pour la rentrée 2009 : 58 élèves en maternelle et 74 élèves en primaire. Afin d'éviter la suppression d'une classe en élémentaire il est prévu que 6 enfants de la grande section maternelle soient transférés à l'école primaire, ce qui modifie la répartition des effectifs comme suit : 52 élèves en maternelles et 80 élèves au primaire.

Les sorties de fin d'année scolaire auront lieu dans un centre équestre pour les petits et à Mouthe pour les grands (demande de subvention à la mairie pour cette dernière).

Le résultat des évaluations des CM2 aux tests nationaux est bon.

Suppression de la visite systématique de l'infirmière pour CE2. Désormais c'est aux enseignants de détecter les problèmes de santé et de prévenir l'infirmière. Pour information l'an dernier des problèmes ont été détectés chez 10 enfants.

Une journée pour la prévention routière est prévue en juin pour les CM1 et CM2. Les pompiers seront également présents.

Une liste de petites réparations à effectuer dans les bâtiments des écoles a été transmise à la mairie.

Un exercice d'évacuation incendie doit être organisé. Pour que la manœuvre soit utile, le chef de centre précise que le jour et l'horaire doivent être inconnus des occupants des lieux.

Comité des fêtes an 2000 :

La dernière réunion a eu lieu le jeudi 2 avril 2009 à Abbans-Dessus.

Les jeunes de Torpes souhaitent réaliser une démonstration de Painball dans la cour de l'école maternelle. Une démonstration de skate est également possible avec une rampe à installer dans la cour de l'école élémentaire

Le nombre de chariotes se situe entre 15 et 17. La chariote « du conseil municipal » est en cours.

Questions diverses

Course de cycliste :

Le Maire informe le conseil que l'ESSF (Etoile sportive de Saint-Ferjeux) organise sur les communes de Thoraise et de Boussières une course cycliste le dimanche 31 mai 2009 au matin entre 10h et 12h. Le départ sera donné depuis Thoraise et l'arrivée se fera devant la scierie Corne.

Cette épreuve sportive devrait réunir entre 40 et 50 cyclistes.

L'association sollicite de la part de la commune une subvention communale ainsi que les arrêtés de circulation correspondant.

Elections européennes du 7 juin 2009 :

Prévoir les disponibilités de chacun des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

